

FICHE DE PRESENTATION – Point n °2

Le décret n° 2010-1552 du 15 décembre 2010 modifiant le décret n° 2007-651 du 30 avril 2007 portant statut de l'Ecole nationale de l'aviation civile a consacré la fusion de l'Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC) et du Service d'exploitation de la formation aéronautique (SEFA) à compte du 1^{er} janvier 2011.

Compte tenu de cette opération, il convient d'actualiser l'ensemble des textes juridiques afin de tenir compte de la disparition du SEFA.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'arrêté présenté aux membres du CTP.

Celui-ci abroge les arrêtés de création et d'organisation du SEFA et supprime toute référence à celui-ci dans les textes d'organisation du Ministère et de la DGAC (arrêté portant organisation de l'administration centrale du Ministère et arrêté portant désignation des ordonnateurs secondaires du BACEA).